

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 25 OCTOBRE 2017 A 19H00**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Christian TORT, **Maire**.

Étaient également présents : Maryse TORT, Jean BERARD, Martine CASADEI, Michel PERRAND, Isabelle DUCRY, Yves SUFFREN, **Adjoints au Maire** ;

Ainsi que : Jean-Louis TARTEVET, Renée BORDEU, Sylvie DAMAS, Daniel BOCCABELLA, Didier DANIEL, Corinne MAYRAN, Nathalie CHABROL, Jean-Baptiste FORMENT, Jean-Pierre GRANGET, Sylvette PEZELLIER, Marie-Dominique SARRAIL, Jean-Luc SANCHEZ, **Conseillers Municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Laure COMTE qui donne pouvoir à Jean BERARD  
Didier MACHABERT qui donne pouvoir à Michel PERRAND  
Magali ROBERT qui donne pouvoir à Daniel BOCCABELLA  
Fabienne LIGOUZAT qui donne pouvoir à Renée BORDEU  
Annie GIRARDIN qui donne pouvoir à Maryse TORT  
Réjane AUDIBERT qui donne pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ  
Joël SERAFINI qui donne pouvoir à Marie-Dominique SARRAIL

Absents non représentés :

Marc DOVESI  
Benoît FROGNET  
Guillaume TADDIO

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire a pu ouvrir la séance publique du Conseil qui, après y avoir été invité par Monsieur le Maire, désigne à l'unanimité Nathalie CHABROL en qualité de secrétaire de séance.

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017**

**Pour : 20**

**Contre : 6**

JP GRANGET, S PEZELLIER, R AUDIBERT, MD SARRAIL, J SERAFINI, JL SANCHEZ

**Abstention : 0**

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

**2) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIEE ET CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE 409 A L'ASSOCIATION ZEBRAL**

Monsieur le Maire rappelle le lancement de la procédure de Délégation de Service Public Simplifiée pour la culture et précise qu'elle s'est clôturée le vendredi 13 octobre 2017, à 16h.

Il informe l'assemblée que la proposition de l'association ZEBRAL a été retenue.

Il convient donc dès à présent de formaliser cette délégation par le biais d'une convention entre la commune et l'association ZEBRAL et d'établir avec cette association une convention relative à la mise à disposition des locaux de l'espace 409.

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

JP GRANGET, S PEZELLIER, R AUDIBERT, MD SARRAIL, J SERAFINI, JL SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

**3) DECISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET PREVISIONNEL 2017**

M. le Maire rappelle aux élus que le budget primitif 2017 a été voté le 12 avril dernier par le Conseil Municipal. Or, ce document budgétaire est un acte de prévision et il peut donc être modifié pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année.

C'est ainsi qu'il est proposé d'apporter la modification détaillée dans le tableau joint en annexe

**Pour : 20**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

JP GRANGET, S PEZELLIER, R AUDIBERT, MD SARRAIL, J SERAFINI, JL SANCHEZ

Après délibération, ce point est adopté à la majorité des votes exprimés.

**4) ADMISSION EN NON-VALEUR**

M. le Maire informe les élus que, par courrier en date du 18/10/2017 Mme PLETZ, Responsable du Centre des Finances Publiques de Sorgues a transmis à la Commune, un état des présentation et admissions en non-valeur pour un montant total de 341,15 €.

Le montant étant inférieur au seuil de poursuite, M. le Maire propose au Conseil d'admettre en non-valeur l'état ci-annexé et de mettre à jour les inscriptions budgétaires en conséquence.

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

## **5) CESSION DE PARCELLE**

M. le Maire rappelle aux élus que, par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, la société FPS TOWERS, gestionnaire de l'antenne-relais Bouygues Telecom – située secteur de la Plaine du Grenache – a fait part à la Commune de son souhait d'acquérir la partie de la parcelle AZ 78 appartenant à la commune sur laquelle est implantée leur antenne relais.

La municipalité ayant pris connaissance de cette demande a émis un avis favorable pour cette vente et a proposé un détachement de l'emprise au sol de l'antenne avec un chemin d'accès à celle-ci.

Le prix de vente proposé est de 30 000 €, net vendeur, l'acquéreur prenant à sa charge les frais annexe tels que la délimitation de la parcelle de 37m<sup>2</sup> à détacher sur le terrain AZ 78 et les frais d'actes.

Par délibération n° 2016-004 en date du 27 janvier 2016, le conseil municipal a autorisé la cession de ce terrain, à titre onéreux, pour la somme de 30 000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avis du domaine, réceptionné en mairie le 27.09.2017, fait état d'une valeur vénale de ce bien estimée à 29 200 €. Il demande au Conseil de prendre acte de cette information et de l'autoriser à procéder à cette vente pour la somme de 30 000 €.

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

## **6) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MISSION LOCALE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de subvention de fonctionnement 2017 reçue par courrier de la Mission Locale en date du 15/09/2017, d'un montant de 5 669 €.

Il précise que la municipalité de Bédarrides attache un intérêt particulier aux problèmes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes résidant sur son territoire.

Compte tenu de l'accompagnement réalisé par la Mission Locale auprès de ces jeunes, Monsieur le Maire propose le versement, d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2017 d'un montant de 5 669 € et précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017 de la commune.

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Après délibération, ce point est adopté à l'unanimité des votes exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.